

République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Carthage

Consultation 02/2025

Sélection d'une Entreprise industrielle pour sous-traiter certaines tâches du Work Package (WP4)

Dans le cadre du Projet :
(PROMEDLIFE)
PROMOTION OF MEDITERRANEAN
LIFESTYLE AND HEALTHY DIET
Et du partenariat :
(PRIMA)
Partnership for Research and Innovation
in the Mediterranean Area Programme.



Article 1 : Contexte de la mission

Dans le cadre du Projet « Promotion of Méditerranéen Lifestyle and HealthyDiet, PROMEDLIFE », l'Université de Carthage (UCAR), qui est chargée de la mise en œuvre de ce projet en Tunisie (partenaire n°5 du projet) lance une consultation pour la prestation de service par une Entreprise industrielle pour sous-traiter certaines tâches l'exécution, du Work Package (WP4) “ *Innovative food transformation, healthy snacks production and scale up*”.

Le projet « PROMEDLIFE » fait partie du programme PRIMA qui est financé par l'Union Européenne à travers le programme Horizon 2020 « the European Union's Framework Programme for Research and Innovation » et géré par la Fondation PRIMA basée à Barcelone.

Article 2 : Description des prestations demandées

Sous la supervision du Coordinateur du projet à UCAR, l'entreprise industrielle aura pour tâches principales :

Tâche 1 : Extrapolation des formulations de laboratoire à une échelle pilote industrielle en disposant d'installations de mise à l'échelle pilote en visant la préservation des composés bioactifs et des valeurs nutritionnelles de la matière première.

Tâche 2 : Contribution, en concertation avec le partenaire UCAR, à l'optimisation des procédés de production des snacks innovés dans le cadre du projet lors de leur mise à l'échelle pour une production ultérieure à grande échelle à partager avec d'autres PME-PMI.

Tâche 3 : Réalisation des tests analytiques de détermination des valeurs nutritionnelles, qualitatives et sensorielles des snacks innovés dans le cadre du projet pour confirmer la conservant de leur richesse en composés bioactifs et en évitant les réactions produisant des composés indésirables.

Article 3 : Expérience et qualifications requises

1. Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire, de préférence dans la transformation des dattes, et disposant d'un service R&D maîtrisant les méthodes d'analyse avec certifications à l'appui.

2. Connaissance des principaux concepts et maîtrise des démarches qualité, en particulier l'HACCP et des normes les plus récentes. (Pièces justificatives à l'appui)

3. Application strictes des pratiques d'hygiène et de salubrité, en termes d'allergènes et de contaminants chimiques et microbiologiques, tout en adhérant aux directives liées à la préservation de l'environnement et du développement durable. (Justificatifs souhaités)

4. Collaboration(s) antérieure(s) avec les centres de recherche et l'Université pour développer de nouveaux produits. (Pièces justificatives à l'appui)

Article 4 : Dotation en personnel, rôles et rapports

L'entreprise travaillera sous la supervision du Coordinateur du projet à l'UCAR, en étroite collaboration avec le cadre administratif et financier membre du projet ProMedLife à l'UCAR. Elle recevra également des conseils techniques de l'équipe du travail décent de l'UCAR, notamment de l'INSAT et de l'ESIAT. L'entreprise contribuera à la rédaction des rapports techniques du projet, en concertation avec le Coordinateur du projet à l'UCAR.

Article 5 : Réception des offres

Les offres doivent parvenir à l'Université de Carthage (UCAR) sous plis fermé, et ce par courrier recommandé ou par rapide-post ou remis directement au Bureau d'Ordre de l'Université de Carthage (contre décharge) à l'adresse suivante :

Université de Carthage, Avenue de la République BP 77-1054 Amilcar, Tunis.

Portant le numéro de la consultation et son objet et la mention suivante :

« A ne pas ouvrir »

Consultation N° 02/2025 pour la sélection d'une Entreprise industrielle pour la sous-traitance d'une partie du Work Package (WP4) dans le cadre du Projet « PROMEDLIFE »

Au plus tard le **15/08/2025 à 12h00** le cachet de la poste ou du bureau d'ordre fait foi.

Article 6 : Pièces administratives et financières à fournir

Les offres doivent comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

Pièce 1 : Les termes de références datés et signés.

Pièce 2 : Copie de RNE récent...

Pièce 3 : Liste du Staff technique.

Pièce 4 : Références de la collaboration avec les centres de recherche et l'Université pour développer de nouveaux produits

Pièce 7: l'Offre financière Annexe 1 (en Hors taxes).

Article 7 : Délai de réalisation de la mission

La prestation de service de la présente consultation commence à partir de la date de la communication des résultats de la sélection et durera 150 jours.

Article 8 : Mode de règlement des prestations

.Les paiements se feront par virement au compte bancaire de l'entreprise sur présentation d'une facture régulière en trois exemplaires et d'un rapport d'activité (en trois exemplaires) approuvé par le Coordinateur du projet et UCAR.

Le calendrier de paiement est comme suit :

Livrable	Pourcentage de facturation
Rapport Activité 1	20%
Rapport d'activité 2	40%
Rapport d'activité 3	40%

Article 9 : Evaluation des offres

La commission d'évaluation procédera à la vérification de l'offre technique du soumissionnaire et son adéquation avec les besoins de la mission à accomplir.

Parmi les offres techniques valables, le soumissionnaire le moins disant sera retenu

Article 10 : Confidentialité

Toutes les données et informations reçues dans le cadre de ce projet de collaboration doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution des présents termes de référence. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des présents termes de référence sont cédés de l'UCAR. Le contenu des documents écrits obtenus et utilisés dans le cadre de cette mission ne peut être divulgué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'UCAR.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

Article 11 : Règlement des litiges

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunis.

مسق المشروع
Coordonateur du Projet ProMedLife - UCAR
Pr. Sami FATTOUCH

A Le
Lu et approuvé
LE SOUMISSIONNAIRE
Nom : Prénom :
Qualité :
(Cachet et signature)

Annexe 01 : BORDEREAU DES PRIX (Consultation 02/2023 Projet PromedLife)

Lot	DESIGNATION	Unité	P.U.HTVA	P.T.HTVA
1	Tâche 1 : Extrapolation des formulations de laboratoire à une échelle pilote industrielle en disposant d'installations de mise à l'échelle pilote en visant la préservation des composés bioactifs et des valeurs nutritionnelles de la matière première. Tâche 2 : Contribution, en concertation avec le partenaire UCAR, à l'optimisation des procédés de production des snacks innovés dans le cadre du projet lors de leur mise à l'échelle pour une production ultérieure à grande échelle à partager avec d'autres PME-PMI. Tâche 3 : Réalisation des tests analytiques de détermination des valeurs nutritionnelles, qualitatives et sensorielles des snacks innovés dans le cadre du projet pour confirmer la conservant de leur richesse en composés bioactifs et en évitant les réactions produisant des composés indésirables.	Forfait		
Prix total H.TVA				

Le montant total de l'offre est arrêté à la somme de :

.....

H.TVA (en toutes lettres)

Fait à..... Le,.....
 (Signature et cachet du soumissionnaire)